



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



14145820

TRIBUNAL DE COMMERCE

16 JUL. 2014

NIVELLES
Greffe

N° d'entreprise : 446.388.951

Dénomination

(en entier) : **RESIDENCE LE POINT DU JOUR**

(en abrégé) :

Forme juridique : société anonyme

Siège : Rue de Champles, 8 1301 Bierges (Wavre)

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Renouvellement de mandats / transfert du mandat de commissaire aux comptes

A. Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale du 21 juin 2010 de la société anonyme RESIDENCE LE POINT DU JOUR, dont le siège social est sis rue de Champles, 8 à 1301 Bierges, enregistrée auprès du Registre des Personnes Morales de Nivelles sous le numéro BCE 0446.388.951 (ci-après la "Société"), l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Robert DARDANNE pour une durée de six exercices qui expireront à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2015.

B. Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 7 mai 2014 de la Société que les résolutions suivantes ont été prises :

1. Après avoir examiné la situation des mandats des administrateurs, le Conseil prend acte qu'aucun de ces mandats n'est arrivé à expiration. Le Conseil d'administration prend toutefois acte du transfert avec effet au 15 octobre 2013 du mandat de commissaire aux comptes de M. Philippe PUISSANT à la SC SPRL DGST & PARTNERS, une société civile sous la forme d'une société privée à responsabilité limitée, dont le siège social est sis Avenue Emile Van Becelaere 27 A à 1170 Watermael-Boitsfort, enregistrée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0458.736.952, représentée par M. Philippe PUISSANT.

2. Le Conseil confirme que les fonctions de président du Conseil d'administration sont, depuis sa nomination comme administrateur de la société le 12 mai 2003 et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, confiées à la société LNA Belgique, une société privée à responsabilité limitée, dont le siège social est sis rue des Champles 8 à 1301 Bierges, enregistrée auprès du Registre des Personnes Morales de Nivelles sous le numéro BCE 0479.787.635, représentée par son représentant permanent, Monsieur Willy SIRET.

3. Le Conseil confirme que le mandat d'administrateur-délégué de la société est, depuis sa nomination comme administrateur de la société le 12 mai 2003 et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, confié à la société LNA BELGIQUE, représentée par son représentant permanent, Monsieur Willy SIRET, né le 08 août 1974 à Fontenay le Comte et domicilié Avenue Bonnet, 1 à Nantes (France), et ce pour toute la durée du mandat d'administrateur de LNA Belgique.

C. Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale du 9 juin 2014 de la Société que les résolutions suivantes ont été prises :

1. L'Assemblée Générale prend acte du transfert avec effet au 15 octobre 2013 du mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Philippe PUISSANT, domicilié rue des Drapiers 21 à 1300 Wavre, à la SC SPRL DGST & PARTNERS, une société civile sous la forme d'une société privée à responsabilité limitée, dont le siège social est sis Avenue Emile Van Becelaere 27 A à 1170 Watermael-Boitsfort, enregistrée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0458.736.952, représentée par M. Philippe PUISSANT.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/07/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

L'Assemblée Générale donne mandat spécial avec pouvoir de substitution à Thomas Daenen et Matthieu Beauvois, tous deux avocats chez KOAN, dont le cabinet est sis 100 Boulevard du Souverain à 1170 Bruxelles, chacun agissant individuellement avec pouvoir de substitution, afin d'effectuer toutes les formalités de dépôt auprès du tribunal de commerce et de publication aux annexes du Moniteur belge des décisions qui précèdent.

Clément PIRENNE
Mandataire

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature